

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

## SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

**Étaient présents :** Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné procuration :** Mme Christine RUFFON, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents :** Mmes Joëlle TIBURZIO, Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 septembre 2024  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 25

**Secrétaire :** Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

### **N° 2024/102 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un appel de la PFAC 2023 auprès de l'EHPAD Le Chant du Fier doit être réduit pour la somme de 8 100,00 € sur l'exercice 2024, de même que la PFAC facturée à PROPEUS doit être annulée et à facturer à MCO 19 pour 9 720,00 €.

Les crédits en dépenses de fonctionnement sur la ligne 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) n'ont pas été prévus au budget Primitif et M. le Maire suggère d'inscrire 18 458,00€ sur cette ligne afin de faire face à l'ensemble des régularisations de l'année.

Afin d'équilibrer ces inscriptions budgétaires, M. le Maire propose de réduire les crédits de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau, les notifications de celles-ci étant inférieures aux prévisions budgétaires.

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
014-701249	Reversement redevance pollution Agence de l'Eau	-12 325,00 €	
014-706129	Reversement redevance modernisation des réseaux Agence de l'Eau	-6 133,00 €	
67-673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	18 458,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

.../...

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 074-217402809-20240912-CM24102-BF

S<sup>2</sup>LOW

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus et qui s'équilibrent à somme nulle en section de fonctionnement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 16 septembre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 SEP. 2024** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 SEP. 2024**

THÔNES, le **23 SEP. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

